

Objet	Commission SCoT scénario de développement économique
Date	17/05/2022 – 17h30 Saint André les Alpes
Personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Maurice LAUGIER, Président - Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT - Olivier DUSAUTOIS, DGS - Sandrine BOUCHET, DGA - Emeline LACÔTE, directrice service urbanisme - Audrey BOUFFIÉ, cheffe de projet SCoT - Patrice GOYER, PLANèD – EcoVia, Directeur d'études - Gilles ERBACH, PLANèD – EcoVia - Jean MAZZOLI (Annot) - Philippe RIGAULT (Annot) - Richard BRARD (Barrême) - Thérèse PONROUCH (Beauvezer) - Gérard COLLOMP (Blieux) - Philippe MARANGES (Castellane) - Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses) - Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante) - Michèle BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon) - Joel LAUGIER (La Garde) - Maxime AUDIBERT (Rougon) - Serge PRATO (Saint-André les Alpes) - Thierry COLLOMP (Saint Julien du Verdon) - Marcel DALMAS (Saint Jacques) - Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas) - Sandra MAUREL (Tartonne) - Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-Haute) - Alain COULLET (Moriez) - Robert MARTORANO (Lambruisse)
Personnes absentes excusées	<ul style="list-style-type: none"> - Josée COLLE (Beauvezer) - Lucas GUIBERT (Entrevaux) - Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (Peyroules) - PETTRACHI Christophe (Thorame-Haute)
Personnes absentes	<ul style="list-style-type: none"> - Claude CAUVIN (Allons) - Fabien LORENZI (Allons) - Maxime LANTELME (Allos) - Philippe BIANCO (Allos) - Pascal DOL (Angles) - Marcelle COSTE (Braux) - Jean Louis SCHELOTTO (Braux) - Sandra LEPLEUX (Castellane) - Bernard LIPERINI (Castellane) - Hervé BOUFFARD-ROUPE (Clumanc) - Thierry VIALE (Clumanc) - Magali SURLE GIRIEUD (Colmars les alpes) - Baptiste GAGLIO (Demandolx) - Damien ROBUTTE (Méailles) - Geoffrey STEVENARD (Saint-Pierre)

- Gilles DURAND (Senez)
- DAGONNEAU Frank (Sausses)
- Bruno BICHON (Thorame Basse)
- Monique JANIN (Thorame Basse)
- Christophe REY (Ubraye)
- Anabel ONCINA (Val de Chavagne)

Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.

Validation du CR de la précédente commission

Le compte rendu de la commission SCoT du 26 avril 2022 dédiée aux compléments de réflexion sur l'armature territoriale, l'accueil de population et la production de logements est validée à l'unanimité.

Présentation

L'objectif de cette commission est de conforter la déclinaison économique du scénario de développement du SCoT, en travaillant autour des filières économiques du territoire, dont le tourisme, et les besoins en fonciers économiques associés.

A partir de la nouvelle projection démographique de 0,64%, les projections en matière de population active, de taux de chômage et leur déclinaison par filière ont été réactualisées et présentées.

Il en ressort que les besoins en matière de développement d'emplois seraient d'environ 16 emplois/an pour un maintien du taux de chômage à l'identique de la situation actuelle à savoir 13% (valeur INSEE 2018), ou de 24 emplois/an pour diminuer le taux de chômage à un seuil de 10%. Cette proposition est faite à la suite de la commission de janvier 2022 sur les perspectives, où la demande de réduire le taux de chômage avait été formulée par l'assemblée.

La particularité des emplois saisonniers dans le décompte du chômage sur le territoire est à ce titre évoquée : du fait de la structure du tissu économique de la CCAPV, marqué par une forte saisonnalité, le taux de chômage y est traditionnellement plus élevé que sur des territoires qui ne sont pas soumis à une saisonnalité de leur économie aussi présente. Toutefois, à l'image du reste de la France, des tensions sur les recrutements des travailleurs saisonniers sont actuellement très fortes en CCAPV, depuis les épisodes du COVID. Le récent salon des emplois saisonniers qui a eu lieu sur le territoire, démontre ainsi que les filières touristiques ont du mal à recruter ; une partie des travailleurs saisonniers, se sont ainsi transformés en employés annuels.

Ces perspectives se déclinent selon différentes hypothèses par grandes filières économiques du territoire, qui sont présentées à l'assemblée et font l'objet de discussions en sous-groupes pour validation. Ces principales filières sont : l'agriculture, les métiers de la construction, l'industrie, le tourisme et les activités de commerce et de services.

Concernant l'industrie : la précision est faite sur les particularités du tissu industriel local qui est composé d'activités associées statistiquement à l'industrie (métiers de l'industrie au sens de l'INSEE), et non d'activités industrielles telles que l'on peut se les imaginer dans le sens commun du terme. Ainsi, certaines activités à caractère artisanal (l'exemple de la chaudronnerie est donné) ou bien encore certaines activités de transformation comme les scieries sont recensées sous cette appellation.

Concernant le tourisme : cette filière fait l'objet d'un développement particulier. Afin de structurer cette filière particulièrement importante pour la CCAPV, il a été proposé d'intégrer au SCoT une armature touristique. Les choix qui ont conduit à cette proposition d'armature sont exposés : elle est issue d'une analyse qui croise les équipements touristiques, les lits marchands et d'un redressement qualitatif des équipes techniques de la CCAPV. Les études touristiques réalisées sur le territoire ont notamment été valorisées dans le travail d'identification de cette armature touristique.

Les questions qu'elle soulève en matière de perspectives économiques pour le territoire sont introduites afin d'être traitées dans les sous-groupes.

La question de l'utilisation des logements vacants dans le cadre du développement touristique est notamment posée. Ces logements composent en effet en grande partie les lits marchands du territoire. L'impact économique de l'évolution des logements vacants sur le territoire se pose donc et nécessite des anticipations dans les règles que le SCoT associera aux différentes communes qui composent l'armature touristique du territoire.

Concernant le foncier des zones économiques : une estimation du besoin est proposée à la discussion. Elle prend en compte : une analyse des gisements fonciers mobilisables sur les zones d'activités existantes (donnée à consolider notamment pour la commune de La Palud), le fait que la nouvelle zone d'activités de Villars-Colmars est déjà quasiment « remplie » et les hypothèses de répartition des emplois entre les zones d'activités et le tissu urbain (78% des emplois dans le tissu urbain actuellement).

Ces hypothèses de travail sont notamment soumises aux travaux en sous-groupe.

Une mise en garde a été faite concernant les besoins fonciers en zones d'activités économiques, qui sont abordés ce jour en séance. Ils offrent une base de discussion qui devra toutefois être requestionnée avec les objectifs de réduction de la consommation d'espace et notamment ceux de la loi Climat et Résilience (diminution de moins 50% de la consommation d'espace d'ici 2030 sur une période référence de 2011-2021, puis mise en œuvre du *zéro artificialisation nette* d'ici 2050), qui seront travaillés en séance le 2 juin. **Des arbitrages entre les différents besoins en foncier** (besoins économiques, logements, équipements...) **seront nécessaires** pour atteindre les objectifs de la loi en matière de diminution de la consommation d'espace.

Concernant le volet commerce : le SCoT de la CCAPV est soumis à l'obligation de réaliser un DAACL - *document d'aménagement artisanal, commercial et logistique*. C'est un outil qui permet d'encadrer les implantations d'équipements commerciaux, notamment les grandes surfaces, susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Bien que cet enjeu d'implantation des grandes surfaces sur le territoire de la CCAPV soit relativement faible, le DAACL constitue un « passage obligé pour le SCoT » qui nécessite des arbitrages. Le DAACL doit notamment identifier les localisations préférentielles ainsi que les espaces périphériques qui seront admis pour l'implantation de nouveaux commerces. La liste et la cartographie de ces espaces, présentées en plénière, feront l'objet du travail en sous-groupes.

Conclusion

Après analyse des différentes contributions recueillies lors de cette commission, il apparaît que la grande majorité voire l'unanimité (ou quasi-unanimité) se fait autour des grands principes énoncés en **matière de prospective économique des différentes filières**.

Ainsi les hypothèses de travail chiffrées par filière vont pouvoir être intégrées dans la suite du processus de construction du PAS et du DOO.

Les objectifs concernant **le taux de chômage à 10%** mais aussi le **ratio d'emplois développés en centre-ville (78%) sont également validés à l'unanimité** ou quasi-unanimité.

Concernant le besoin en foncier des activités, le groupe se prononce là aussi de façon très majoritaire sur le besoin d'envisager le développement sur les **20 prochaines années de 2 autres zones d'activités d'environ 5 hectares chacune.**

Concernant la question générale de l'implantation des nouvelles ZAE, l'idée qui se dégage est d'assurer à terme un développement territorial équilibré. Les propositions formulées par les participants vont permettre d'intégrer dans le PAS et le DOO, des propositions qui vont dans ce sens.

Quelques mesures d'accompagnement concernant notamment les PME et certaines filières, n'ont cependant pas reçu de validation aussi franche que ces principes et ces objectifs, et devront dès lors être retravaillées durant la suite du SCoT.

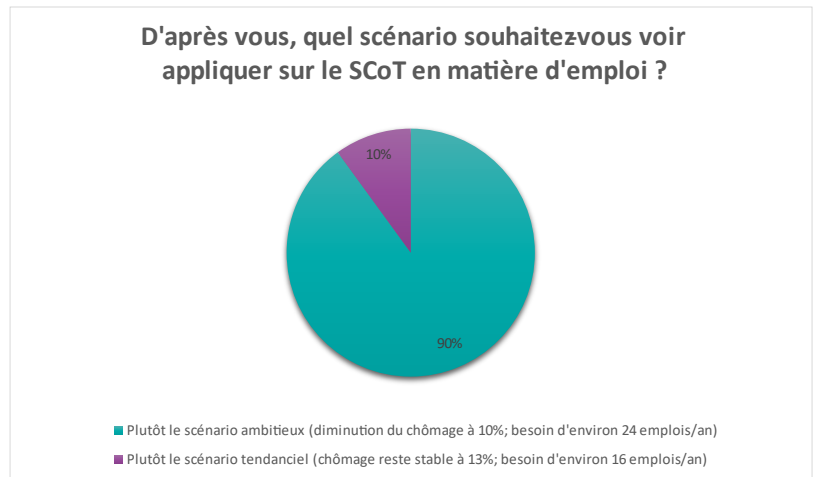
Concernant les grands principes sur les filières touristiques, là aussi la grande majorité ou l'unanimité s'est exprimée et intègre ces principes dans la suite de la démarche.

Concernant la cartographie proposée pour l'organisation touristique du territoire, elle semble constituer une bonne base de travail mais elle **nécessite des améliorations** notamment pour organiser un rééquilibrage du territoire.

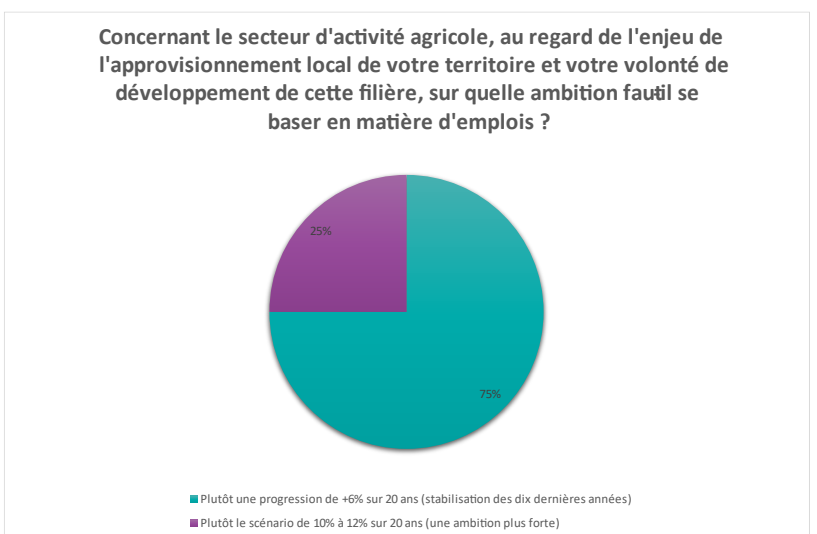
Enfin concernant le volet commercial, les **grands principes qualitatifs** de gestion de l'implantation des nouveaux équipements commerciaux sont validés à l'unanimité ou à la quasi-unanimité.

Le **travail sur les secteurs préférentiels de localisation et les espaces périphériques**, offre une **base solide pour construire des propositions de cartographies ou de listes d'identification de ces zones**, qui pourront être validées dans la future commission SCoT portant sur le développement économique.

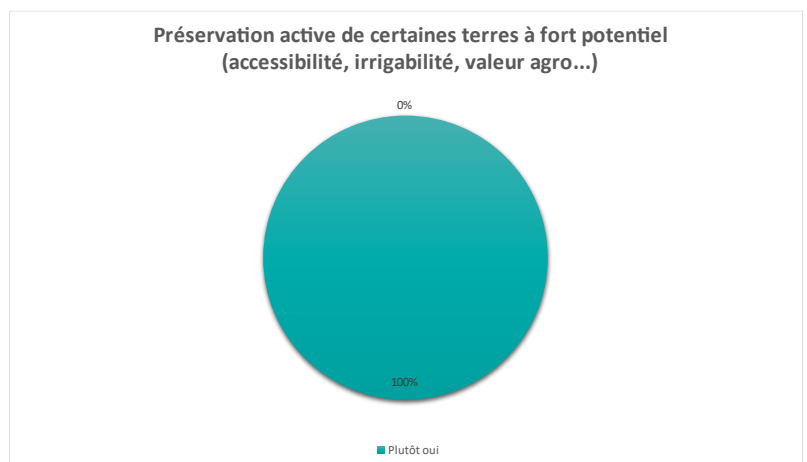
90% des participants sont plutôt d'accord avec le scénario ambitieux de diminution du taux de chômage à 10%; soit un besoin d'environ 24 emplois/an.



75% des participants sont « pour » le scénario de +6% sur 20 ans avec une stabilisation de la tendance des dix dernières années.



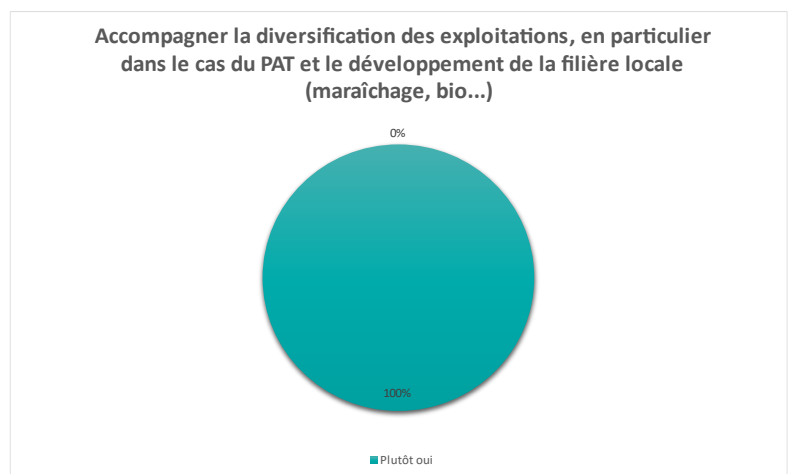
La totalité des participants est d'accord avec une préservation active de certaines terres à fort potentiel (accessibilité, capacités d'irrigation, valeur agro...).



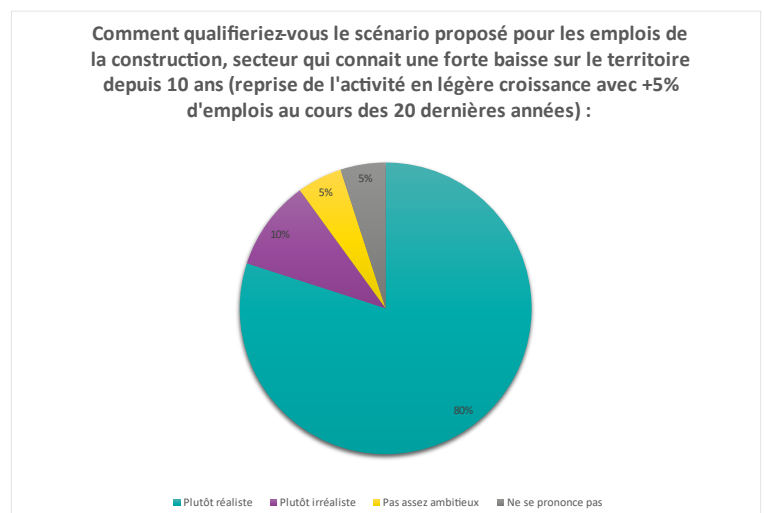
La grande majorité des participants (95%) est pour la préservation des conditions d'exploitation.



La totalité des participants souhaite accompagner la diversification des exploitations, en particulier dans le cas du PAT et le développement de la filière locale (maraîchage, bio...).



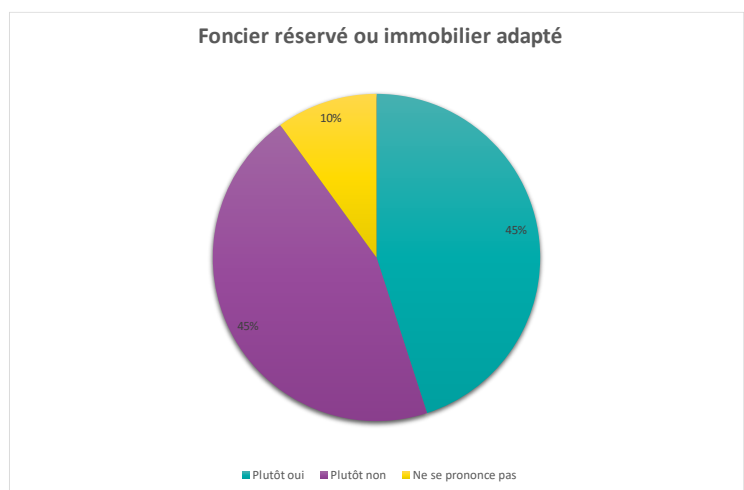
Près de 80% des participants considèrent que le scénario proposé pour les emplois de la construction, secteur qui connaît une forte baisse sur le territoire depuis 10 ans, est plutôt réaliste.



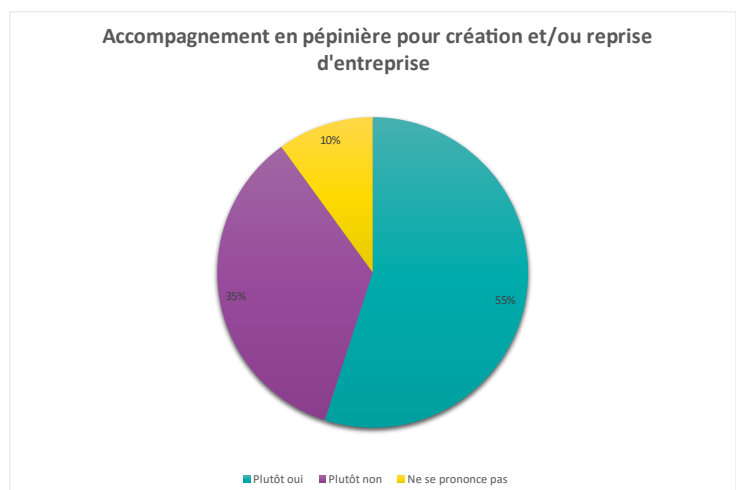
Une faible majorité de 50% des participants contre 40% est plutôt d'accord avec la favorisation de la communication sur les perspectives à l'intention des chefs d'entreprises.



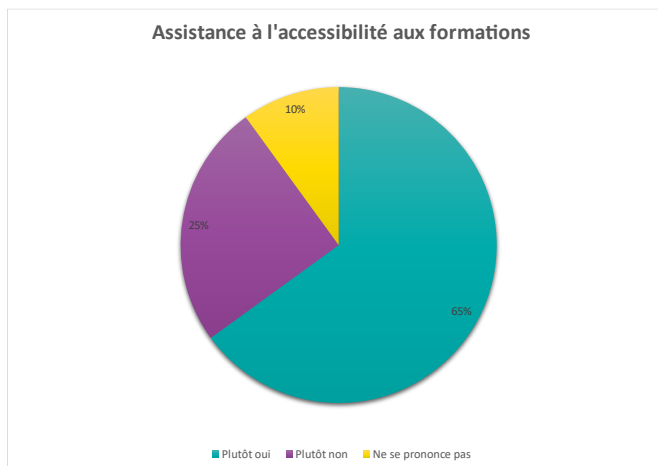
Les participants sont partagés sur le besoin de mettre en place du foncier réservé et/ou de l'immobilier adapté pour cette filière.



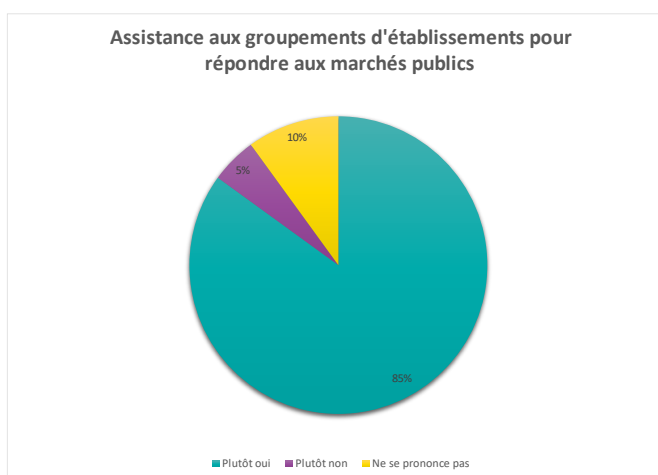
Une faible majorité de 55% des participants souhaite le développement d'un accompagnement en pépinière pour la création et/ou reprise d'entreprises.



Près de 65% des participants sont plutôt pour l'assistance à l'accessibilité aux formations.



Une forte majorité de 85% des participants souhaite une assistance aux groupements d'établissements pour répondre aux marchés publics.



Les besoins en zones d'activité (ZAE)

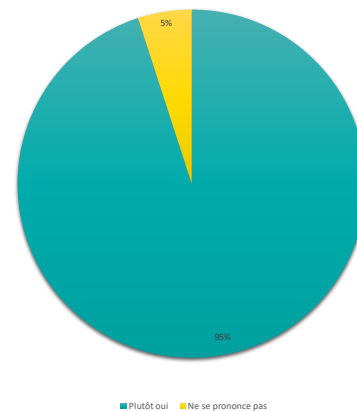
Actuellement, 78% des emplois sont hors d'activités.

La totalité des participants sont d'accord avec le fait de maintenir ce ratio en priorisant les centres bourgs pour le développement des emplois et en réservant le foncier de ZAE à des activités qui en ont le plus besoin (besoin d'espace important, nuisances importantes pour le voisinage...).



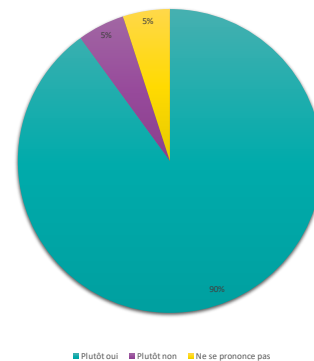
En matière de renforcement de l'emploi villageois et urbain, c'est-à-dire hors zone d'activités, **une majorité de 95% des participants est plutôt pour prévoir des outils d'accompagnement de type hôtels, villages, pépinières d'entreprises.**

Faut-il prévoir des outils d'accompagnement de type hotel, village ou pépinière d'entreprises :



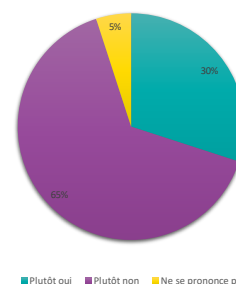
Une large majorité souhaite valoriser les ZAE et renforcer la capacité d'accueil des ZAE existantes, par exemple par de la requalification ou de la densification...

Valoriser les ZAE et renforcer la capacité d'accueil des ZAE existantes (requalification, densification...)

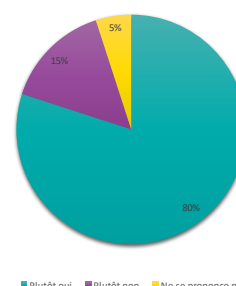


Une majorité de près de **65% des participants n'est pas forcément pour prévoir 1 nouvelle zone de 5 ha** sur les 20 ans du SCoT. **Cependant, 80% souhaitent la prévision d'à minima 2 nouvelles zones de 5 ha sur les 20 ans du SCoT.**

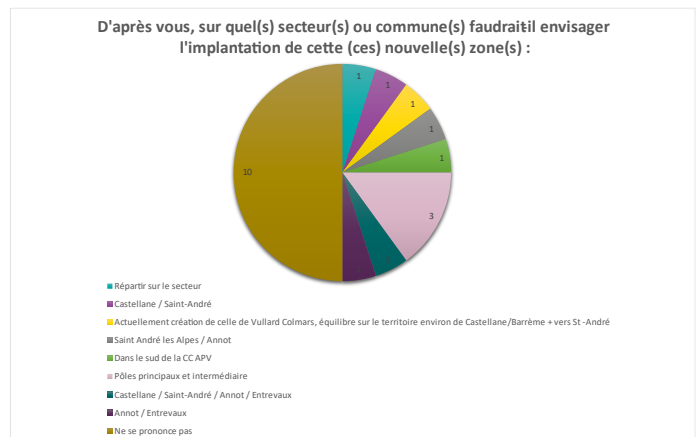
Prévoir à minima : 1 nouvelle zone de 5 ha sur les 20 ans du SCoT



Prévoir à minima : 2 nouvelles zones de 5 ha sur les 20 ans du SCoT



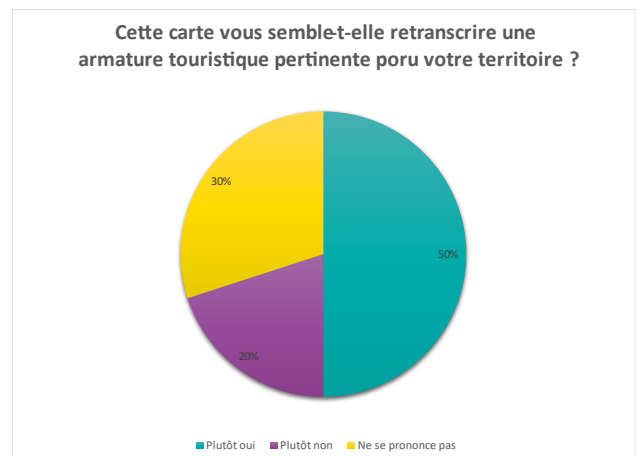
Selon la moitié des participants, les secteurs sur lesquels implanter ces nouvelles zones seraient **pour une majorité relative les pôles principaux et intermédiaires**. Comme exemple nous retrouvons ainsi les communes de Saint-André, Castellane, Annot, Entrevaux qui ont été naturellement proposées par les participants. Enfin un participant a plus axé cette implantation de nouvelle zone au sud du territoire de la CCAPV.



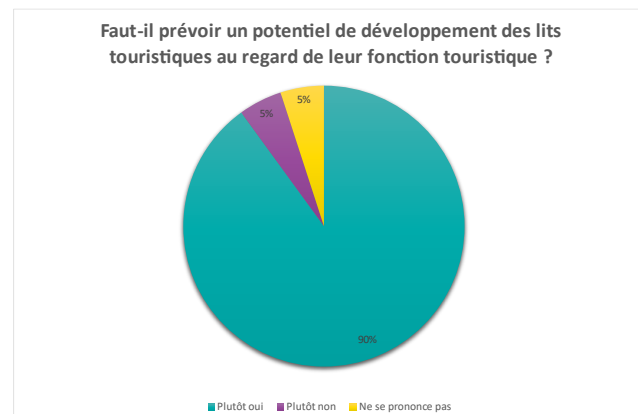
Tourisme et résidences secondaires

La moitié des participants est plutôt d'accord avec la carte présentée au sein du guide contributeur et du diaporama.

Cependant, un participant n'étant pas d'accord, a effectué une énumération qui justifie son idée : la commune de Barrême devrait être qualifiée de pôle touristique secondaire puisque : « randonnée multiple, Chaudon Norante, côte de la Clappe, col du Corobin, Blieux Le Chiran ». De plus, un autre participant n'étant pas d'accord avec la carte proposée, souligne qu'elle « ne tient compte que du Haut Verdon, le secteur Annot Entrevaux semble oublié. ».

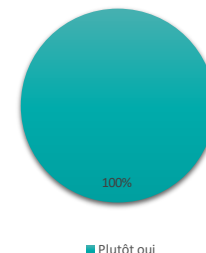


Selon 90% des participants, sur les pôles principaux de l'armature (Castellane, Saint André les Alpes, Annot), qui ont un objectif de stabilisation voire de baisse des résidences secondaires, il faut prévoir un potentiel de développement des lits touristiques au regard de leur fonction touristique. À noter qu'un participant ne s'étant pas prononcé, évoque pour cette question : « les résidences secondaires qui peuvent servir de lits touristiques ».

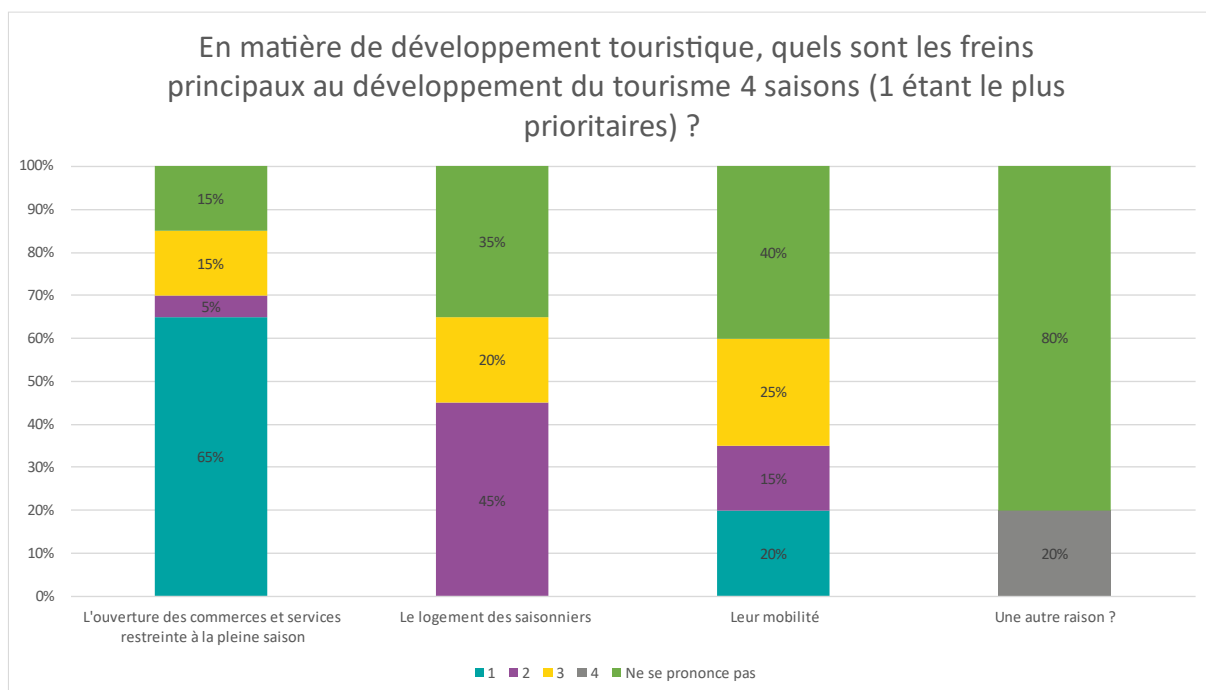


Pour les communes d'appui au développement touristique, **selon la totalité des participants**, le SCoT doit prévoir le développement de lits touristiques en complément de leurs résidences secondaires.

Pour les communes d'appui au développement touristique, le SCoT doit-il prévoir le développement de lits touristiques en complément de leurs résidences secondaires ?



Dans la classification suivante, les participants ont ordonné les freins principaux au développement du tourisme 4 saisons. Il en ressort alors que **pour près de 65% des participants, l'ouverture des commerces et des services restreints à la pleine saison est le premier frein à ce développement**. Le second frein apparaît être, selon **45% des participants, le logement des saisonniers**, contre 20% des participants le classant en 3^{ème} position. Enfin en 3^{ème} position apparaît la **mobilité des saisonniers** avec une majorité relative de 25% compte tenu d'un fort taux d'abstention à cette question. Enfin aucun participant n'a cité d'autre raison c'est pourquoi nous retrouvons naturellement en 4^{ème} position d'autres raisons.



Près de 90% des participants souhaitent développer sur l'ensemble du territoire une démarche de mobilisation des lits non marchands.



Localisation préférentielle et espaces périphériques

Sur les propositions de localisation préférentielle et espaces périphériques, la totalité des participants est d'accord avec les localisations présentes sur la carte qu'aucun avis négatif n'a été émis en commentaire. Seuls 4 participants ont souhaité préciser quelques détails : deux participants ont exposé qu'il manquait beaucoup de commerces sur les cartes présentées. L'un a précisé qu'il faudrait favoriser la localisation au sein des centres-bourgs. Un autre a quant à lui précisé un point clef étant selon lui : « *Villars- Colmars autour du casino* ».

Armature commerciale

Ici avait été proposée la hiérarchisation des communes selon la saisonnalité de leur attractivité.

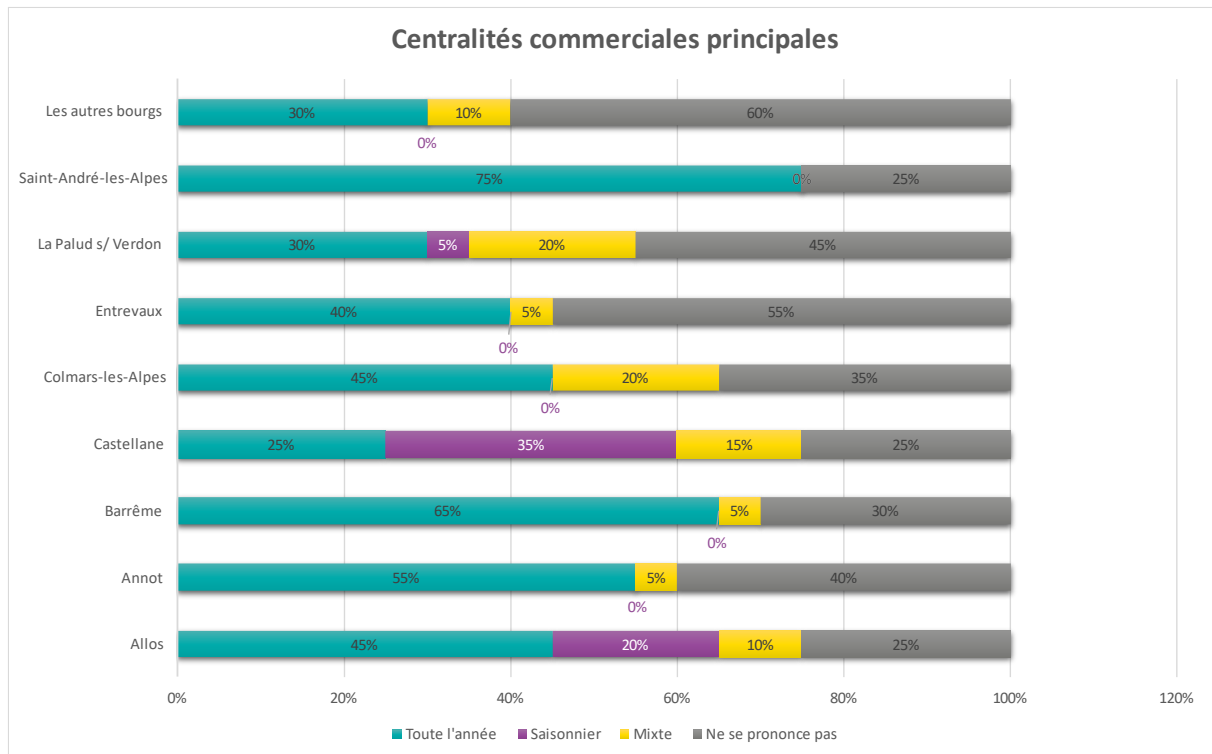
Il ressort que Saint-André-les-Alpes, Barrême, Annot sont pour la majorité des participants des communes ayant une attractivité commerciale toute l'année.

La **commune de Castellane** est considérée comme **une commune possédant une attractivité commerciale saisonnière.**

Entrevaux, **Colmars-les-Alpes** et la réponse « **les autres bourgs** » possèdent une majorité de répondants pour une **période durant toute l'année.**

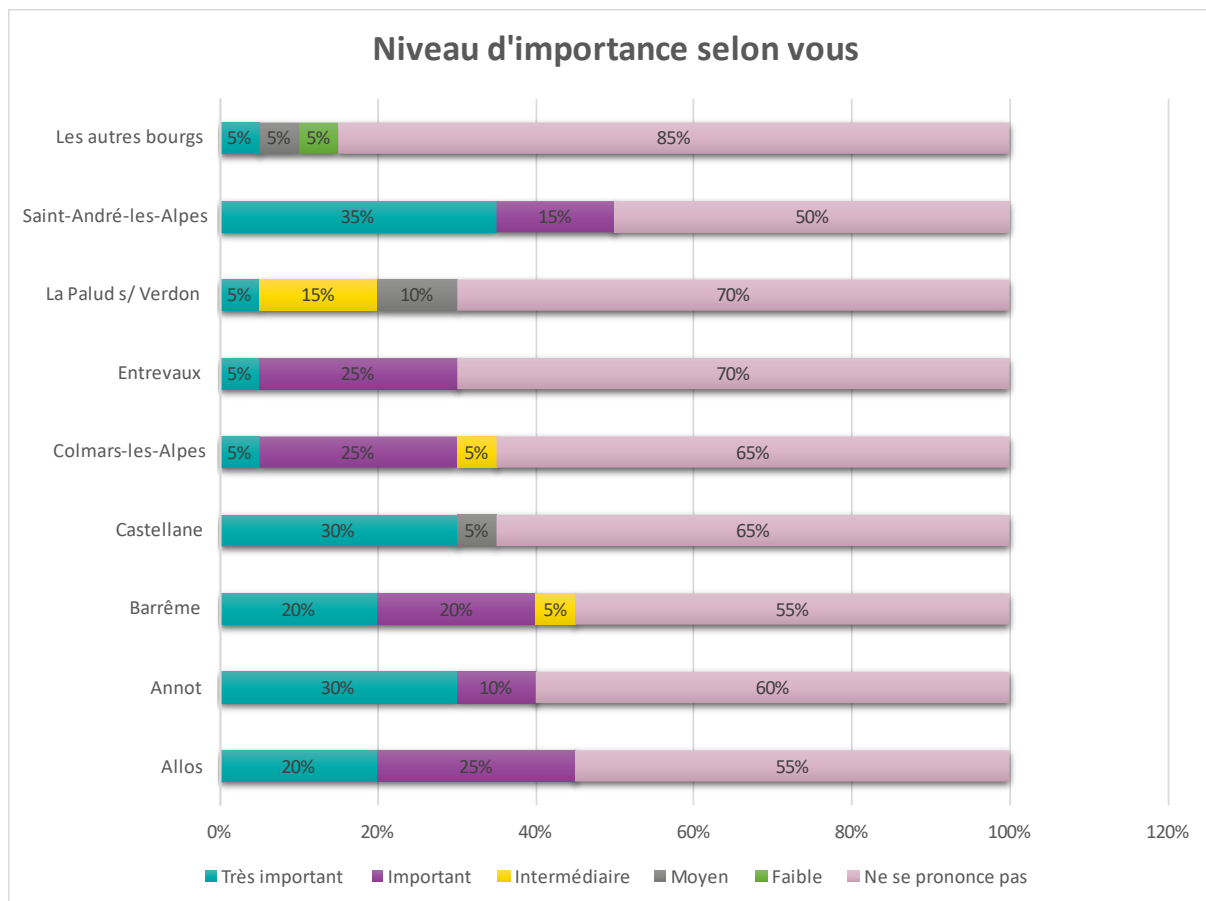
Attention toutefois : il faut préciser que ces résultats seront à valider de nouveau ultérieurement, car plus de la moitié des participants n'a pas répondu à la question.

Les résultats ne sont pas représentatifs également pour la commune de La Palud-sur-Verdon qui possède un pourcentage majoritaire de non-réponse à la question. Toutefois la répartition entre les réponses « toute l'année » et « mixte » semble conforter l'idée d'un pôle commercial pérenne. Les modalités de classement de la prise en compte de ce pôle pourront être validées ultérieurement.



Dans cette classification par niveau d'importance, une très large majorité des participants n'a pas répondu à la question, les résultats à cette question ne sont donc que peu représentatifs.

Il est notable toutefois que parmi les personnes ayant répondu, **Annot** et **Saint-André-les-Alpes** sont considérées **comme très importantes**, **Entrevaux**, **Colmars-les-Alpes** et **Allos** comme **importantes** et **La Palud sur Verdon** comme **intermédiaire**.

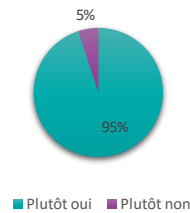


Près de 65% des participants **souhaitent que le SCoT puisse donner son avis** sur les demandes d'autorisation à partir de 400 m².



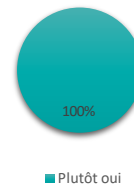
Une grande majorité de 95% des participants considère que tous les bourgs des communes constituent des localisations préférentielles pour l'implantation des commerces.

Tous les bourgs des communes constituent des localisations préférentielles pour l'implantation des commerces



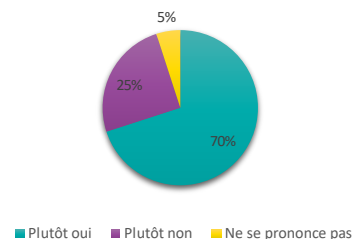
La totalité des participants souhaite que le développement des commerces se fasse au sein de ces centralités, afin de maintenir la dynamique commerciale des centres-bourgs.

Le développement des commerces doit se faire au sein de ces centralités, afin de maintenir la dynamique commerciale des centres-bourgs



Près de 70% des participants souhaitent que les commerces de plus de 300 m² soient interdits en dehors des localisations préférentielles.

Les équipements commerciaux de plus de 300 m² sont interdits en dehors des localisations préférentielles :



La quasi-totalité des participants soit 95% est d'accord avec les propositions d'espaces périphériques envisageables au titre des localisations préférentielles. Deux participants ont cependant émis la suggestion d'ajouter : « Proxi, Barrême / Proxi Allos ». Le participant n'étant pas d'accord considère que seul Route de Digne (Castellane – Casino) est un espace périphérique envisageable au titre des localisations préférentielles.

Les espaces périphériques envisageables au titre des localisations préférentielles sont :

